



CONSEIL MUNICIPAL du 6 février 2023

**Rapport
d'Orientations Budgétaires
2023**

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023



Objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) :

- *Discuter des orientations budgétaires de la commune*
- *Informier sur la situation financière*

Le DOB est une étape obligatoire conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT et doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) doit être présenté et comporter les orientations budgétaires pour les années à venir, les investissements envisagés, la situation de la dette, ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur et l'évolution du besoin de financement annuel. ET, pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le ROB présente les hypothèses retenues pour la construction du budget annuel qui est donc à ce stade en cours de préparation.

Les hypothèses retenues doivent permettre de garantir, sur le long terme, les équilibres budgétaires, et la solvabilité financière de la Ville.

Le bon équilibre est celui qui permet un programme d'investissements ambitieux pour les Carrillons.

Aussi, l'épargne et le délai de désendettement demeurent les éléments clé pour mesurer notre situation financière.

Rapport d'orientations budgétaires 2023



SOMMAIRE

Contexte socio économique

- Environnement global
- Environnement des collectivités locales

Perspectives 2023

- Projection des résultats 2022
- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de Fonctionnement

Programmation des investissements

- Bilan 2022 et RAR
- Bilan opérations
- Axes 2023

CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE *

ENVIRONNEMENT GLOBAL

Environnement mondial

France

Le ROB s'inscrit dans l'évolution globale des évolutions structurelles et conjoncturelles mondiales et nationales. Il est donc proposé de mettre en perspective la dynamique de la commune avec les variables qu'elle ne maîtrise pas mais qui influent sur son quotidien comme les hypothèses en matière d'évolution de croissance, de l'inflation et de taux d'intérêt.

* Source : LFI 2023, Dossier Caisse d'Epargne réalisé par des experts du Groupe BPCE, Dossier AMF, FMI

Environnement mondial

France

- *La croissance mondiale a connu un ralentissement en 2022 du fait des effets persistant de la crise du Covid-19, de l'invasion russe en Ukraine et de l'inflation au plus haut depuis plusieurs décennies.*
- *Accélération de l'inflation suite à la remontée des prix de l'énergie, à une relance économique post-covid perturbée par la guerre en Ukraine et la politique 0 covid de la Chine (estimation inflation 2022 zone euro => +8,8% le plus haut depuis 25 ans, puis 6,5% en 2023)*
- *Les banques centrales ont largement remanié leurs politiques monétaires pour passer d'une politique accommodante à une politique restrictive. Des séries de hausses de taux directeurs ont été enregistrées dans les principales banques centrales des pays occidentaux.*
- *La croissance 2022 s'établirait à 2,9% et la croissance attendue en 2023 serait de 1,7%, une situation qui n'avait plus été observé depuis la crise de 2008 et la pandémie en 2020.*
- *Après une année 2021 avec 7% de croissance, la France connaît une rechute de sa croissance à 2,5% en 2022. Cette situation s'explique par :*
 - *des tensions mondiales sur les approvisionnement en matières premières et composants électroniques pénalisant la chaîne de production;*
 - *des tensions sur le marché du travail ou de nombreuses pénuries de travailleurs impactent la poursuite de la reprise économique ;*
 - *une hausse de l'inflation nette notamment sur les prix de l'énergie qui devrait perdurer en 2023.*
 - *Les prévisions de croissance en 2023 sont estimés à 0,5%. La dette publique est estimée à 111,2% du PIB et déficit public à 5% en 2023.*
 - *Il existe un risque réelle de récession économique en 2023.*

CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE *ENVIRONNEMENT COLLECTIVITES LOCALES*

Principaux éléments du PLF 2023
pour les collectivités locales

Le ROB repose également sur les évolutions législatives touchant les collectivités locales. Ces évolutions législatives sont présentent principalement dans la loi de finances pour 2023 qui a été approuvée le 30 décembre 2022 par la loi n°2022-1726

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023



Principaux éléments de la LF 2023 pour les collectivités locales

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont en hausse : 320 M€ contre 105 M€ en 2022.

Cette hausse est la conséquence essentiellement :

- De l'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (+ 200 millions)*
- De la volonté du gouvernement d'assurer un maintien voire une augmentation de la DGF pour 95 % des collectivités face aux conséquences de la crise énergétique*

Sont développés :

Crise énergétique : 2,5 milliards d'€ sur 2 dispositifs (filet de sécurité et amortisseur électricité)

Fiscalité : suppression de la CVAE sur les 2 prochaines années (plus de recettes pour les CT dès 2023). Compensation faite sur une Fraction de TVA.

Le transfert de la taxe d'aménagement a la CASGBS redevient optionnel

*Péréquation horizontale : le FPIC, refonte du système de calcul sans impact pour la ville
Abondement des fonds verts à hauteur de 2 milliards d'euros pour favoriser la transition écologique dans les territoires*

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023



ELEMENTS IMPACTANT LE BUDGET DE LA VILLE

Fiscalité : la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Après publication des données INSEE, la revalorisation des valeurs locatives devrait être de **7,1% en 2023**
=> **housse mécanique correspondante au produit de la fiscalité**

Crise de l'énergie :

ELECTRICITE : Courrier du SIPPEREC en date du 13 janvier 2023 notifiant une hausse du coût de l'énergie de 81 %. Une enveloppe de 2 milliards d'euros répartie sur deux dispositifs, le filet de sécurité et l'amortisseur électricité.

- **Le filet de sécurité**, n'a pas bénéficié à la ville car son épargne brute n'a pas baissé de 25%.
- **L'amortisseur électricité**, l'Etat prendra en charge 50% du surcoût au-delà de 325 € / MWh. La ville sera concernée par ce second volet car le prix du nouveau contrat en approvisionnement d'électricité négocié par le SIPPEREC rempli les conditions pour bénéficier de l'aide (480 € / MWH).

GAZ : Le prix du gaz a aussi évolué à la hausse. Si la part P1 du contrat reste fixe, la partie hors P1 (principalement destinée aux logements de la ville) quadruplera en 2023 pour atteindre 160 K€ d'après les prévisions du SIGEIF.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023



ELEMENTS IMPACTANT LE BUDGET DE LA VILLE

Péréquation verticale : la DGF devrait être stable

Selon les éléments de la loi de Finances 2023, la dotation forfaitaire de la DGF devrait rester stable

Péréquation horizontale : le FPIC

Enveloppe maintenue à 1Mds d'euros dans le budget de l'Etat et la répartition demeure. Le résultat de ces critères de répartition n'est pas aisément à anticiper => la prudence doit prévaloir

Abondement des fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

Il porte sur 2 milliards d'€ supplémentaires => opportunité nouvelle (pas de garantie)

Inflation

La hausse des prix généralisée et les pénuries de matières premières déjà constatées en fin d'année 2022 risquent de perdurer en 2023 => obligation d'anticiper une hausse des coûts de fonctionnement, de la révision annuelle contractuelle des marchés publics, et de certains investissements

Nouvelles données 2023

De nouveaux investissements comme l'aménagement d'un parc paysager (BI 55), la réfection de l'ardente et l'opération des 3 équipements aux Alouettes.

Perspectives 2023 (Bilan provisoire 2022)

Projection des résultats 2022

Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Comme indiqué précédemment, le ROB s'inscrit dans l'évolution globale des évolutions structurelles et conjoncturelles mondiales et nationales. Mais il s'inscrit également dans une dynamique propre. Il convient d'en intégrer les éléments pour la construction budgétaire.

Rapport d'orientations budgétaires 2023



Au moment de la rédaction de ce ROB, des écritures comptables sont encore en cours sur 2022. Ces résultats sont donc provisoires.

BILAN PROVISOIRE 2022 - BP/BS-CA 2022 En M€	BP/BS 2022 voté	CA 2022 projeté
Recettes réelles de Fonctionnement	20,1	21,1
<i>Dont impôts directs</i>	9,1	9,1
Dépenses réelles de Fonctionnement	19,2	17,1
<i>Dont RH</i>	11,0	10,7
= Autofinancement	0,9	4,0
Recettes réelles d'Investissement	18,9	13,7
<i>Dont appel à l'emprunt</i>	7,7	5,0
Dépenses réelles d'investissement	17,1	5,8
<i>Dont dépenses équipement et travaux</i>	16,3	5,0
= Excédent de financement	1,8	7,9
Reports N-1	3,4	0
= Excédent 2022 à reporter sur 2023 avant RAR*		11,9

* Restes à Réaliser

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023



Reprise des résultats (provisoires) du Compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT

Excédent estimé de la section
de fonctionnement au
31/12/2022

4 000 000 €

SOLDE RATTACHEMENTS 2022

- 263 000 €

(353 K€ RF - 616 K€ DF)

**Solde de fonctionnement
à reprendre en 2023**
=
3 737 000 €

INVESTISSEMENT

Excédent estimé de la section
d'investissement au
31/12/2022

7 900 000 €

RESTES A REALISER A REPORTER SUR 2023

- 2 000 000 €
(1,66 M€ RI – 3,66 M€ DI)

**Solde d'investissement
à reprendre en 2023**
=
5 900 000 €

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023



Rappel de la situation financière de la commune

- Des taux d'imposition maintenus en 2023 comme en 2022*
- Volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de rechercher un autofinancement suffisant malgré la crise économique mondiale se répercutant sur l'économie nationale et une hausse importante de l'inflation, notamment sur l'énergie*

*Un encours de dette de 16,5 M€ au 31/12/2022 soit **1 073 € /hab.** (moyenne de la strate 2021 de 816 €/hab.)*

- * Caisse d'Epargne 3 millions € à un taux de 1,59%*
- * Crédit Agricole 2 millions € à un taux de 0,53%*

	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû au 31/12	14 996 996 €	14 007 643 €	12 998 663 €	11 969 141 €
Moyenne / Hab (base Insee 2020)	992 €	926 €	859 €	791€

Une gestion efficace

Section de FONCTIONNEMENT

DOB 2023

**L'ensemble des données du CA 2022 demeure des données
projétées jusqu'à mise en concordance avec le compte de gestion**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Fiscalité

Dotations

Produits des
services

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



FISCALITE : IMPÔTS ET TAXES

Rappel des taux 2022 (2021)

TFPB 30,68% (30,68%) TFNB 64,66% (64,66%)

€	BP 2022	CA 2022 provisoire	DOB 2023
Taxe Foncière Propriétés Bâties	7 750 995 €	7 750 995 €	8 301 300 €
Compensation par coefficient correcteur	1 230 459 €	1 259 216 €	1 259 000 €
Taxe d'habitation sur résidence secondaire	103 297 €	103 297 €	110 200 €
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	34 593 €	34 593 €	37 050 €
Rôles complémentaires	72 120 €	72 120 €	50 000 €
	9 191 464 €	9 220 221 €	9 757 550 €

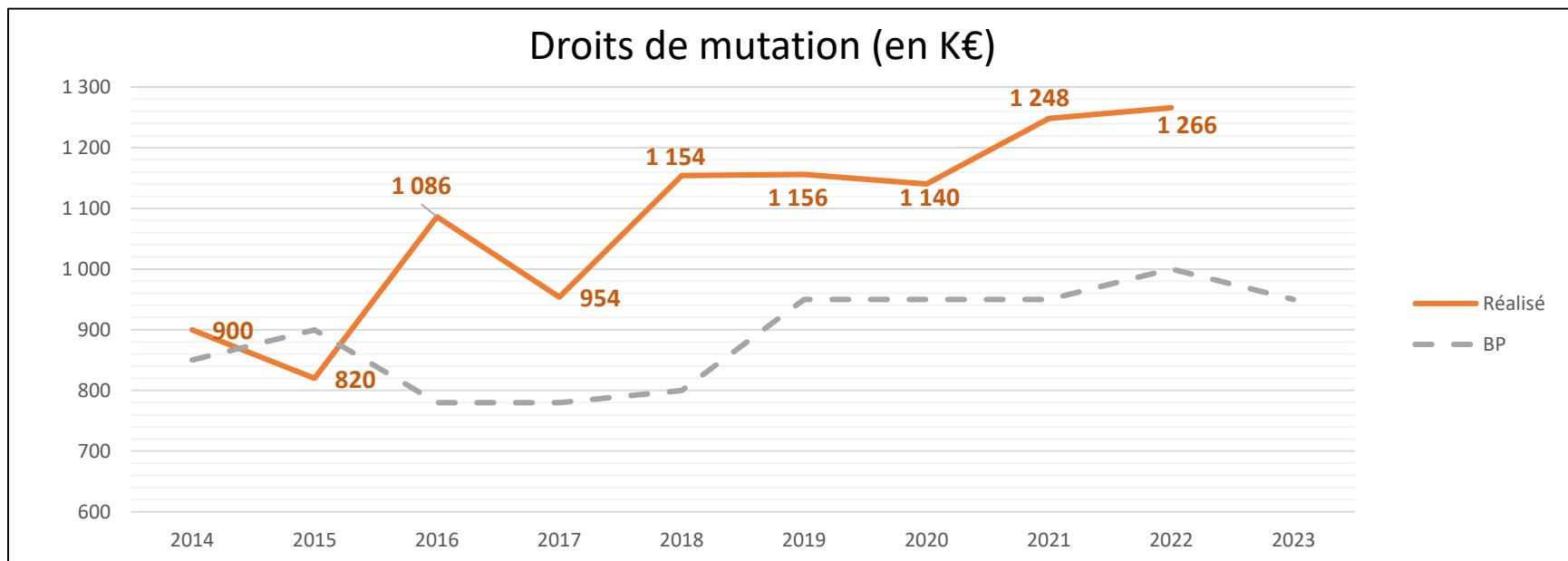
Intégration de la revalorisation des valeurs locatives (+ 7,1%)

L'hypothèse de produit retenue pour servir de base à la préparation budgétaire s'élève à 9 597 581 €, montant retenu en attente de la notification des bases et de l'actualisation du coefficient correcteur par les services de l'Etat en mars prochain.

FISCALITE : DROITS DE MUTATION

Chiffrage lié comme l'année dernière sur le plancher des réalisés des années précédentes

€	BP 2022	CA 2022 provisoire	DOB 2023
Droits de mutations	1 000 000 €	1 266 570 €	950 000 €



FISCALITE : ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC)

Attributions de compensation		Variation
2014	3,903 M€	-
2015	4,127 M€	+ 5,7%
2016	4,123 M€	+ 1%
2017	3,979 M€	- 3,5%
2018	4,264 M€	+ 7,1%
2019	4,264 M€	=
2020	4,190 M€	-1,75%
2021	4,158 M€	-0,75 %
2022	4,158 M€	=
2023 (BP)	4,158 M€	=

Le projet de pacte financier, voté par la CASGBS en décembre 2021, fixe le principe, hors modification de périmètre, d'une stabilité des AC au niveau de celui de 2022. Sous réserve donc des propres contraintes qui se poseront à elle.

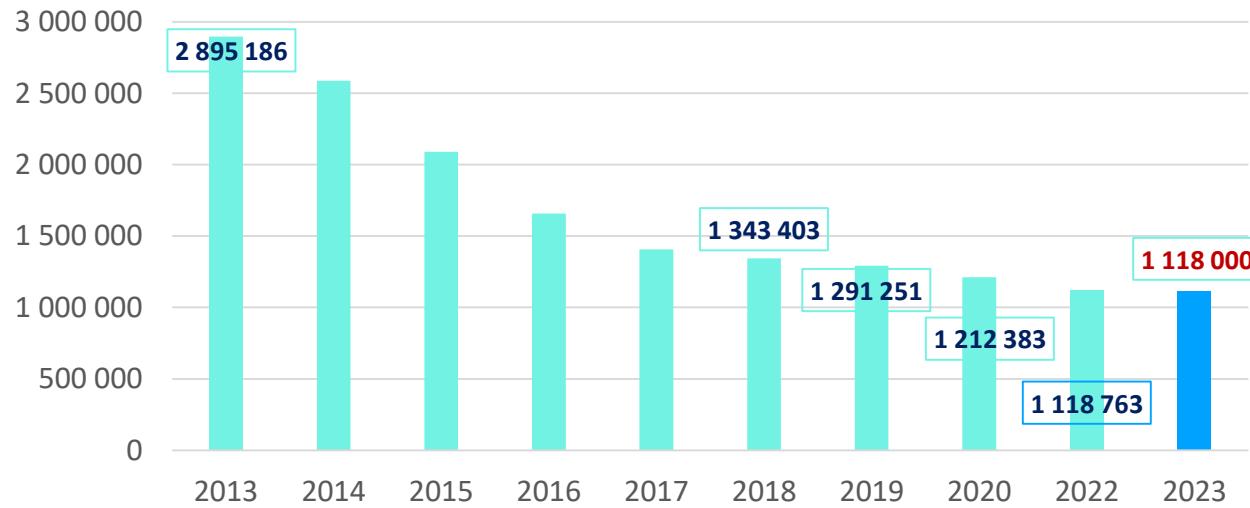
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

€	BP 2022	CA 2022 provisoire	DOB 2023
DGF	1 165 000 €	1 118 763€	1 118 000 €
CAF	1 182 400 €	1 258 708 €	874 795 €*
Compensation (T.H &) T.F	53 648 €	53 648€	50 000 €

DGF 2013-2023



Pour 2023, il est proposé de maintenir le montant de DGF au même niveau que 2022, soit 1 118 000 € pour tenir compte des dispositions de la loi de finances 2023.

* Perte de recettes CAF – 363 K€ liées au passage de la crèche les lutins en DSP et au rattrapage du retard sur les années précédentes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF*	2 895 186	2 669 150	2 093 217	1 660 194	1 405 890	1 343 403	1 291 251	1 212 383	1 164 474	1 118 763	1 118 000
RRF*	21 757 012	21 641 631	20 794 828	20 512 677	20 000 838	20 711 937	20 342 155	19 996 033	20 070 156	20 397 320	20 163 595
% des RRF	13,31%	12,33%	10,07%	8,09%	7,03%	6,49%	6,35%	6,06%	5,80%	5,48%	5,54%

* DGF = Dotation Globale de Fonctionnement

* RRF Recettes réelles de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FPIC	65 398	179 001	118 905	191 981	285 478	423 359	430 239	430 239	448 250	433 909	455 000
Loi SRU	6 766	66 164	58 407	58 433	66 382	55 643	51 459	56 042	61 797	93 106	100 000
Etat	72 164	245 165	177 312	250 414	351 860	479 002	481 698	486 281	510 047	527 015	555 000

* FPIC = Fond de Péréquation Intercommunal et Communal

* SRU = Solidarité et Renouvellement Urbain

La DGF a baissé de 61,4% depuis 2013 => Perte cumulée de – 1 777 186 €

A cela s'ajoute les prélevements de l'Etat qui ont progressé (+670 %), essentiellement le FPIC, mais aussi les nouvelles compétences attribuées aux communes (et aux agglomérations).

Solde Net sur 10 ans : - 2 260 022 €

- ✓ 2 823 022 € en 2013
- ✓ 563 000 € en 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE HORS CESSION

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 provisoire
RRF hors cession	21 757 012	21 641 631	20 794 828	20 512 677	20 000 838	20 711 937	20 342 155	19 996 033	20 240 286	20 397 320
DRF	18 934 409	19 234 235	18 334 627	17 226 432	16 457 805	17 018 160	17 492 020	17 406 073	17 680 913	17 630 766
Epargne Brute	2 822 603	2 407 396	2 460 201	3 286 245	3 543 033	3 693 777	2 850 135	2 589 960	2 559 373	2 766 554
Rbt du capital de la dette	394 233	354 519	397 313	494 475	514 502	635 424	1 662 163	680 915	703 983	732 720
Epargne nette	2 428 370	2 052 877	2 062 888	2 791 770	3 028 531	3 058 353	1 187 972	1 909 045	1 855 390	2 033 834

Cessions 2022 : 903 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DES SERVICES

Services Scolaires (restauration, garderie, études, TAP), Petite Enfance (crèches), Conservatoire de musique, Bibliothèque, Occupation du domaine public

2015	2,595 M€
2016	2,873 M€
2017	3,038 M€
2018	2,722 M€
2019	2,761 M€
2020	2,115 M€
2021	2,115 M€
2022 provisoire	2,537 M€
2023	2,502 M€*

* Perte de recettes - 217 K€ liées à la DSP (Familles)

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Objectif dépenses réelles maximales: 19,6 M€ (+2,61%)

Dépenses de personnel

Charges à caractère général

Autres

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



CHARGES DE PERSONNEL

Masse salariale 2023 = 11,03 M€ projetée en cours d'arbitrage

(BP 2022 =11,07 M€ CA 2022 = 10,7M€)

- **Nombre d'agents rémunérés : 302 dont 247 sur emplois permanents**
- **Rémunération sur la base d'une durée de travail de 35 heures et un temps de travail effectif à 36 heures ou 39 heures**
- **Âge moyen : 46 ans**
- **Répartition H/F : 46 % d'hommes 54 % de femmes**
- **GVT à 1,07 % = soit 117 k€**

Sur la base de la création de 4 postes dont 2 contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) et la reconduction des postes non pourvus en 2022 (POLICE MUNICIPALE – VOIRIE – URBANISME)

Le GVT 2023 expliqué :

- 105K€ environ sont liés aux avancements d'échelons, de grades et promotions internes 2023
- 12K€ principalement dus à l'augmentation du SMIC et à l'augmentation de la majoration CNFPT
- Pour rappel, le point d'indice est aussi passé de 4,63 à 4,85 points en milieu d'année dernière

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



CHARGES DE PERSONNEL

Répartition de la masse salariale

Traitements indiciaires	5 798 K€
Cotisations	3 000 K€
Régime indemnitaire	1 781 K€
Heures supplémentaires	222 K€
Avantages en nature	43 K€
Bonification indiciaire	40 K€

Hors masse salariale (Assurance, Prévention) 147 K€

Evolution de la masse salariale

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 prév	2023 Prév
11 564 455	11 835 505	11 741 857	11 080 495	9 803 260	10 371 439	10 460 805	10 597 335	10 819 288	10 716 987	11 030 907



2013 à 2022 = montants payés

2023 = montant prévisionnel

Masse salariale 2008 : 10 920 000€

+ 3,5 % de point d'indice au 1^{er} juillet 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



CHARGES A CARACTERE GENERAL

Chapitre 011 : Projection 2023 = 6,3 M€ (BP 2022 : 5,8 M€, CA 2022 5,2 M€)

Dans un contexte incertain d'ouverture des équipements et/ou des services, la ville anticipe les ajustements budgétaires suivants :

- Prise en compte des conséquences de la forte hausse de l'inflation sur le coût des factures d'énergie (+ 500 K€), de carburant, du coût des transports, le coût des matières premières, les clauses de révision des contrats et marchés (restauration scolaire) Passage en DSP de la crèche des lutins en année pleine et impact année pleine des nouvelles DSP autres crèches
- Projets de manifestations nouvelles et reprises de manifestations

Festival BD

Concerts estivaux dans la cour du soleil

Bourse aux vélos

Pique-nique feu d'artifice

Jumelage

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



AUTRES

CHARGES DE GESTION COURANTE

€	BP 2022	CA 2022 provisoire	DOB 2023
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	66 830 €	58 029 €	131 233 €* arbitrage des demandes en cours
SUBVENTION CCAS	106 518 €	106 518 €	116 170 €

AUTRES DEPENSES OBLIGATOIRES

€	BP 2022	CA 2022 provisoire	DOB 2023
LOI SRU	93 107 €	93 106 €	100 000 €
FPIC	455 000 €	433 909 €	455 000 €
SDIS	528 000 €	522 791 €	550 000 €

FRAIS FINANCIERS

Intérêts de la dette : **615 K€** (BP 2022 : 505 K€ CA 2022 : 381 K€)

* Pour rappel en 2019, la ville a versé 128 K€ de subventions aux associations.



Section d'INVESTISSEMENT

DOB 2023

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Travaux

RAR : 3,6 M€

Crédits nouveaux à définir après arbitrages budgétaires

Financements

RAR subventions : 1,6 M€
FCTVA et Taxe d'aménagement :
810 K€
Subventions nouvelles en cours
d'instructions
Autofinancement & amortissements

Dette

Emprunt d'équilibre à définir à
l'issue des arbitrages
budgétaires

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RESTES A RÉALISER 3,66 M€

Dont reports principaux

- 1,949 M€ Acquisitions foncières (parcelles BI57 790 K€ et BI58 787 K€ [Sports en Rives de Seine], + frais évictions 317 K€)
- 546 K€ La voirie et l'éclairage public
- 360 K€ La vidéo protection fin de phase 2, lancement phase 3 et études phase 4
- 262 K€ Solde des opérations Centre médical (37 K€), Réhabilitation Prévert/Alouettes (138 K€), Extension complexe sportif des Amandiers (86 K€)
- 220 K€ Espaces verts
- 91 K€ Ecoles hors Jacques Prévert et Alouettes (mobilier et travaux)
- 71 K€ Bâtiments municipaux
- 49 K€ PM
- 45 K€ Equipements sportifs hors Amandiers + équipements culturels
- 37 K€ Informatique

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



PROJETS 2023 : 10,8 M€

A ce stade d'élaboration budgétaire, tous les projets ne sont pas arrêtés et sont en cours d'arbitrage. Ces données servent à permettre un débat transparent.

Dépenses courantes d'investissement (gros entretiens, remises en conformité, réparations, améliorations) 4 300 k€

<i>Entretien des bâtiments scolaires</i>	670 k€
<i>Entretien des bâtiments sportifs</i>	595 k€
<i>Travaux d'aménagement du parking Nicolle</i>	500 k€
<i>Provision pour aménagements de 3 nouveaux équipements publics lots A E (cuisine, mobilier, adaptations)</i>	400 k€
<i>Travaux courant sur les espaces publics (voirie, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain, signalisations)</i>	380 k€
<i>Provision urgences et mprévus sur espaces publics</i>	300 k€
<i>Travaux de mise en conformité locaux PM</i>	300 k€
<i>Travaux courant sur autres bâtiments (hors scolaires, petite enfance et sportifs)</i>	250 k€
<i>Provision acquisition de terrains</i>	250 k€
<i>Déploiement vidéo protection P4</i>	250 k€
<i>Travaux pour ouverture au public du club du soleil</i>	230 k€
<i>Provision urgences et mprévus sur bâtiments communaux</i>	145 k€
<i>Entretien des bâtiments petite enfance</i>	30 k€
Acquisition de 3 équipements publics Lots A E et frais de notaires	3 617 k€
Opérations de requalification de voirie / enfouissements des réseaux aériens (V Hugo, P Bert, Pâture)	1 400 k€
Diagnostics et études de maîtrise d'oeuvre	895 k€
<i>Dont BI55, Gymnase Ardente</i>	495 k€
<i>Dont parking Nicolle, sports en rive de Seine, réhabilitation Berteaux</i>	400 k€
Informatique	618 k€
<i>Dont travaux infrastructure cybersécurité</i>	250 k€
<i>Dont travaux d'infrastructure réseau et renouvellement de 4 autocom (téléphonie IP pour économies section fonctionnement)</i>	150 k€
<i>Acquisition/ Licences logiciels</i>	70 k€
<i>ENI/TNI écoles</i>	80 k€
<i>Divers matériels</i>	38 k€
<i>Matériels de sauvegardes</i>	30 k€

RECETTES D'INVESTISSEMENT



RESTES A RÉALISER 1,65 M€

→ Subventions : 1,64 M€

652 K€ pour Jacques Prévert (Etat et Département)

312 K€ pour la vidéoprotection (Etat, Région, Département)

220 K€ pour Extension des Amandiers (Fédérations, Département)

185 K€ divers écoles

132 K€ pour la Maison médicale (Etat, Région, Département)

84 K€ divers voiries (intempéries)

→ Travaux effectués d'office

15K€ Péril Allée du Pressoir

FINANCEMENTS

- **Vente de foncier** : 927 K€ (rue A. Briand, vente du presbytère et vente jardin du presbytère)
- **FCTVA 810 K€**
- **Taxe d'aménagement 515 K€** (PC Sequens-Kaufmann = 450 K€ en 2023 et 450 K€ en 2024)
Réforme de la taxe d'aménagement à compter de 2023, les recettes seront impactées à la baisse.
- **Subventions Etat/Région** déposées ou à venir, de droit commun ou dans le cadre des plans de relance ou des fonds verts à inscrire au fur et à mesure des notifications.
Sont en cours notamment :
 - CAF + Région pour acquisition lot AE (Crèche/EVS/Ludothèque) => en cours de négociation + participation SEQENS (2,5 M€)
 - Fonds verts pour le parc paysager sur la BI 55
- **Autofinancement via le résultat de 2022**
- **Emprunt d'équilibre**

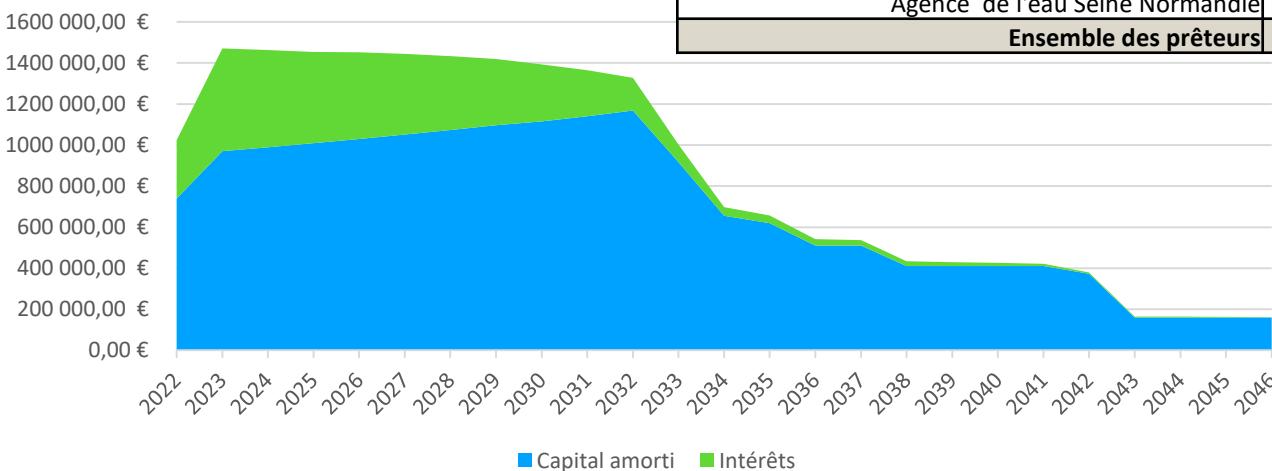
DETTE - DOB 2023



Encours au 31/12/2023 = 16,5 M€ dont 4,45 M€ au titre des produits structurés DEXIA

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Remboursement capital 2023
16 509 441 €	3,05%	16 ans et 7 mois	8 ans et 10 mois	9	975 000 €
Type		Capital restant dû		% d'exposition	
Fixe		12 049 658 €		72,99%	0,96%
Pente		2 311 234 €		14,00%	10,34%
Change		2 148 549 €		13,01%	6,92%
Ensemble des risques		16 509 441 €		100,00%	3,05%

Remboursement de la dette



Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	5 842 500 €	35,39%
CREDIT AGRICOLE	4 651 681 €	28,18%
DEXIA CL	4 459 782 €	27,01%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 500 000 €	9,09%
Agence de l'eau Seine Normandie	55 477 €	0,34%
Ensemble des prêteurs	16 509 441 €	100,00%

Capacité de désendettement provisoire
(dette 31/12/22, Epargne brute/CA 2022) = 4,54 années
(4,34 en 2021)



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT PRESTATIONS DE SERVICES

**FONCTIONNEMENT
&
INVESTISSEMENT**

ROB 2023

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT PRESTATIONS DE SERVICES



Le budget Assainissement Prestations de services retrace les flux croisés entre la CASGBS et la commune qui gère la compétence, pour son compte et dans le cadre de la convention signée en décembre 2019.

Ces conventions ayant été modifiées en 2021 à la demande la Préfecture, ce budget retrace désormais uniquement les dépenses et leur remboursement, les recettes étant directement perçues par la CASGBS.

	DEPENSES 2023		RECETTES 2023	
INVESTISSEMENT	Etudes et aménagement	513 583,45	Emprunt et virement de section	513 583,45
TOTAL		513 583,45		513 583,45
FONCTIONNEMENT	Prestations de services et virement de section	340 167,45	Refacturation travaux CASGBS	340 167,45
TOTAL		340 167,45		340 167,45

CONCLUSION



Le prochain budget sera construit de façon raisonnée,
en associant préservation de l'épargne et étalement des investissements.

CONSEIL MUNICIPAL du 6 février 2023

Merci de votre attention...